



NOTE AUX PARENTS

INSCRIPTIONS RENTRÉE 2016 - 2017

IMPORTANT À CONSERVER

Madame, Monsieur,

Horaires de l'école

<u>Ecole maternelle</u>		Matin	Pause Méridienne	Après-midi	Pause + NAP	APC ou garderie*
lundi	heure de début	08h40	11h50	13h20	15h20	
	heure de fin	11h50	13h20	15h20	16h40	
mardi	heure de début	08h40	11h50	13h20		15h30 - 16h00
	heure de fin	11h50	13h20	15h30		15h30 - 16h40
mercredi	heure de début	08h40	11h40	1- Restauration scolaire jusqu'à 13h15		
	heure de fin	11h40	12h10	2- Repas et garderie jusqu'à 18h30		
jeudi	heure de début	08h40	11h50	13h20		15h30
	heure de fin	11h50	13h20	15h30		16h40
vendredi	heure de début	08h40	11h50	13h20	15h20	
	heure de fin	11h50	13h20	15h20	16h40	

*Garderie gratuite

Les enfants de Petite Section n'auront pas d'activité NAP, mais un temps calme !

<u>Ecole élémentaire</u>		Matin	Pause Méridienne	Après-midi	Pause + NAP	APC ou garderie*
lundi	heure de début	08h30	12h00	13h30		15h30 - 16h30
	heure de fin	12h00	13h30	15h30		15h30 - 16h30
mardi	heure de début	08h30	12h00	13h30	15h00	
	heure de fin	12h00	13h30	15h00	16h30	
mercredi	heure de début	08h30	1- Restauration scolaire jusqu'à 13h15			
	heure de fin	11h30	2- Repas et garderie jusqu'à 18h30			
jeudi	heure de début	08h30	12h00	13h30	15h00	
	heure de fin	12h00	13h30	15h00	16h30	
vendredi	heure de début	08h30	12h00	13h30		15h30
	heure de fin	12h00	13h30	15h30		16h30

*Garderie gratuite

L'entrée peut se faire des deux côtés : par la place du Général de Gaulle ou le bord de la Dordogne. A 12h et 15h ou 15h30, la sortie se fait par le portail côté bord de la Dordogne. Le mercredi à 11h30 et le soir à 16h30 la sortie peut se faire des deux côtés conformément à votre inscription.

Retard des élèves / Absences des enseignants

Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure. Les retards répétés dérangent tout le monde : l'élève concerné, tous les élèves de la classe et l'enseignant.

Tout enseignant absent est remplacé sous réserve de disponibilité de remplaçants. En cas d'impossibilité, les enfants sont accueillis dans les autres classes mais sont tenus de se rendre en cours.

- Inscription aux NAP**

Afin de préparer au mieux la prochaine rentrée, nous vous remercions de bien vouloir procéder à l'inscription de votre enfant aux Nouvelles Activités Périscolaires à l'aide du document ci-joint ou téléchargeable sur le site de la mairie.

Nous tenons à vous rappeler que les NAP n'ont aucun caractère obligatoire. Elles constituent une activité supplémentaire dans la journée des enfants ; cette activité encadrée, même si elle se veut ludique et pratiquée en petits groupes, demande une nouvelle concentration, de l'attention, du respect envers les camarades et l'animateur. **L'inscription, même à l'année, n'exclut en aucune façon, la non-participation à un cycle !** il suffit d'en aviser Guillaume Lacosse ou Solenne Laoué, responsables respectivement pour l'élémentaire et la maternelle.

- **Accueil du mercredi après-midi**

L'encadrement du mercredi après-midi continue comme les années précédentes, à se faire sur les deux sites : école maternelle avenue du Thil et ALSH rue de la pompe. **Cet accueil périscolaire sera facturé selon le quotient familial à la demi-journée.**



- **Inscription au transport scolaire**

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le transport scolaire est gratuit. Comme, nous nous y étions engagés, deux circuits sont mis en place.

La demande étant importante et le nombre de places limité, nous sommes dans l'obligation de nous assurer que les enfants inscrits prennent régulièrement les transports. **Un changement occasionnel d'arrêt** n'est possible qu'après demande expresse auprès des services compétents, puisque les deux circuits sont distincts.

Les dossiers d'inscription sont à retirer en mairie ou à télécharger sur le site de la mairie.

Tout dossier incomplet sera rejeté. Le règlement intérieur sera envoyé dès l'acceptation du dossier ainsi que les horaires de passage.

- Arrêts actuellement desservis :

Clos des Noisetiers – Ségransan – Hameau des Vignes – Le Gestas – Résidence du Stade – Le Coin – Château Bel Air – Cave coopérative – Etang de la Garenne – Les Gastineaux – Le Paradis Ancienne Route Royale - Les Placettes avenue de la Placette – Cité des oiseaux – Ecole maternelle – Nioton avenue de Libourne – Ecole élémentaire.

La Capelle – Chemin de Videau – Baloche – Jean Dugay.

Les parents qui ont des enfants dans les deux écoles et qui désirent bénéficier de la navette, doivent remplir la demande de transport scolaire (arrêt « école maternelle » pour « école élémentaire »).

- **Tous ces dossiers sont à remettre en mairie ou au secrétariat de l'ALSH dans les plus brefs délais.**

Je vous prie, d'agréer, Madame, Monsieur, à ma dévouée considération.

Pour le Maire,
Jocelyne LEMOINE
Adjointe déléguée

Pour rappel, l'Académie de Bordeaux appartient à la **Zone A**. Vous trouverez ci-contre le calendrier scolaire 2016 – 2017.

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans- Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Crétail, Montpellier, Pa Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Reprise des cours : mercredi 31 août 2016		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 1er septembre 2016		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016 Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 17 décembre 2016 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 18 février 2017 Reprise des cours : lundi 6 mars 2017	Fin des cours : samedi 11 février 2017 Reprise des cours : lundi 27 février 2017	Fin des cours : samedi 4 février 2017 Reprise des cours : lundi 20 février 2017
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 15 avril 2017 Reprise des cours : mardi 2 mai 2017	Fin des cours : samedi 8 avril 2017 Reprise des cours : lundi 24 avril 2017	Fin des cours : samedi 1er avril 2017 Reprise des cours : mardi 18 avril 2017
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 8 juillet 2017		

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.
- Début des vacances d'été : les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.
- Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques. Pour l'année scolaire 2015-2016, les classes vaqueront le vendredi 6 mai 2016 et le samedi mai 2016. Pour l'année scolaire 2016-2017, les classes vaqueront le vendredi 26 mai 2017 et le samedi mai 2017.